

Communiqué de presse

Berne, le 13 avril 2021

Expéditeur "Service de presse du BPA"
Téléphone +41 31 390 21 21
E-mail medias@bpa.ch
Informations bpa.ch/medias

Dix accidents graves de vélo électrique par semaine Nouvelle campagne de prévention du BPA

L'année dernière, en Suisse, 536 cyclistes ont subi un grave accident de vélo électrique, dont 15 ont perdu la vie. Le nombre de personnes grièvement ou mortellement blessées dans un accident de vélo électrique a doublé par rapport au nombre moyen enregistré pour les cinq années précédentes. Compte tenu de cette évolution, le BPA lance une nouvelle campagne de prévention.

L'essor du vélo électrique en Suisse se poursuit et s'est même renforcé durant la pandémie de coronavirus. Ainsi, 171 000 vélos électriques ont été vendus l'année dernière, contre 133 000 en 2019. Plus d'un tiers des vélos neufs vendus sont électriques.

La popularité croissante des vélos électriques se reflète dans les chiffres de l'accidentalité routière. En 2020, 536 personnes ont été grièvement (521) ou mortellement (15) blessées dans un accident de vélo électrique, soit en moyenne 10 par semaine. Ce chiffre, deux fois plus élevé que le nombre moyen enregistré pour les cinq années précédentes (2015-2019), constitue un triste record.

Lancement d'une nouvelle campagne nationale

En réaction à cette hausse des accidents, le BPA lance aujourd'hui une nouvelle campagne nationale de prévention s'adressant à tous les utilisateurs de vélos électriques. Une analyse détaillée des accidents a abouti à la formulation de quelques conseils de sécurité simples: porter un casque, se rendre bien visible même de jour (en roulant les feux allumés, en portant des vêtements clairs, un gilet de sécurité ou des éléments réfléchissants), conduire en anticipant et en étant toujours prêt à freiner (surtout à l'approche d'un giratoire, d'une intersection ou d'un débouché) et opter pour un vélo électrique doté d'un ABS.

La campagne vise à rendre les utilisateurs de vélos électriques conscients qu'ils sont exposés à un plus grand risque d'accident que les utilisateurs de vélos classiques. En effet, ils atteignent une vitesse en moyenne plus élevée et ne parviennent donc pas toujours à réagir à temps à un événement imprévu. Par ailleurs, le risque de subir des blessures graves en cas d'accident augmente avec la vitesse. Enfin, les autres usagers de la route ne voient souvent les personnes à vélo électrique que tardivement ou sous-estiment leur vitesse.

Le message de la campagne est véhiculé par de brèves vidéos et des affiches montrant comment une personne perçoit le monde quand elle est à terre après un accident de vélo électrique: à l'envers. Un tel accident met littéralement tout sens dessus dessous. La subtilité réside dans le fait qu'on ne voit jamais la personne accidentée, tout en comprenant clairement qu'elle est mal en point. Grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de communication ad hoc, le BPA entend faire passer le message de la campagne dans la population.

Mesures législatives, infrastructures plus sûres

Un projet de révision du droit de la circulation routière est actuellement en discussion. Il prévoit une série de mesures destinées à augmenter la sécurité des utilisateurs de vélos électriques, telles que l'extension de l'obligation de porter un casque aux utilisateurs de vélos électriques lents (c'est-à-dire dotés d'une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h) et l'introduction des obligations d'allumer les feux même de jour et d'équiper les vélos électriques rapides d'un compteur. Le BPA est favorable à ces mesures, qu'il juge tout à fait pertinentes. Il encourage par ailleurs les cantons et les communes à rendre les routes plus sûres pour les cyclistes tant motorisés que non motorisés.

La nouvelle campagne de prévention du BPA



Vidéos, affiches et informations disponibles sur bpa.ch/e-bike